Conseil municipal de Bobigny envahi : amendes pour 8 jeunes

19/02/2013 à 9h06

Ces jeunes étaient poursuivis par la mairie après avoir envahi le bureau du maire à plusieurs reprises en novembre dernier.

Le tribunal correctionnel de Bobigny a condamné lundi à des peines d'amende et de travail d'intérêt général huit jeunes hommes en conflit avec le maire communiste de la ville, Catherine Peyge, pour des actes de violences volontaires en réunion. Ils étaient poursuivis par la mairie pour "actes d'intimidation" envers un chargé de mission de service public et envers un élu "pour qu'il accomplisse ou qu'il s'abstienne d'acte de son mandat", après avoir envahi le bureau du maire à plusieurs reprises en novembre dernier. **Mais les faits ont été requalifiés en cours d'audience en "violences volontaires en réunion". […]**

L'un d'entre eux a été condamné à **40 heures de travail d'intérêt général** et les sept autres à **150 euros d'amende**. Ils devront par ailleurs verser **300 euros de dommages et intérêts** à une fonctionnaire de la mairie, placée en interruption totale de travail (ITT) pendant trois jours, et rembourser son traitement pendant son arrêt. […]

TF1 News

Merci à domi